

Réunion du 3 avril 2023

objet : Compte administratif 2022 – Budget principal

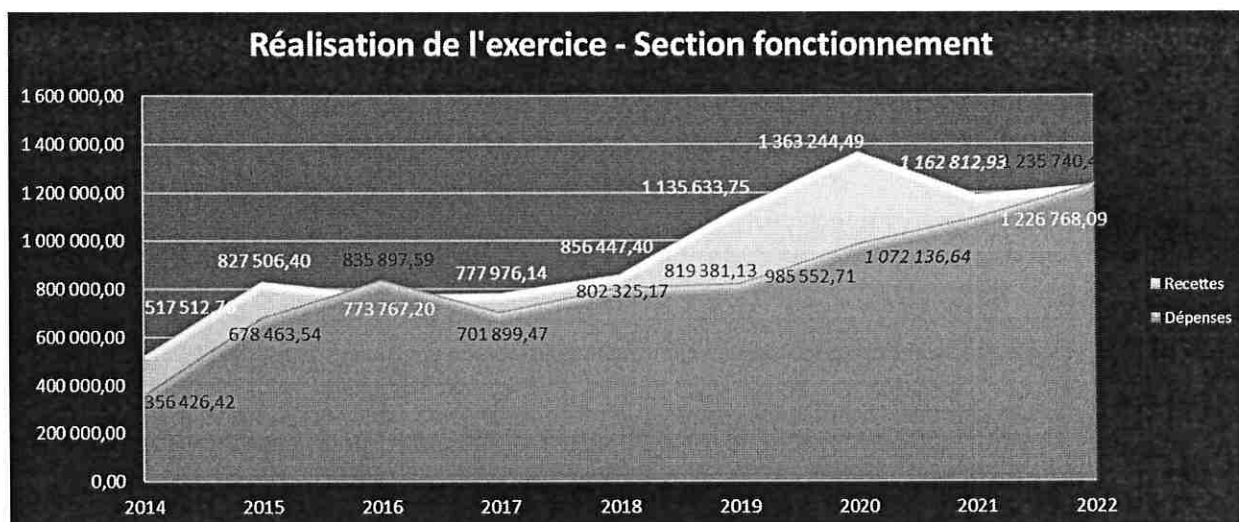
Le présent rapport a pour objet de présenter les résultats du compte administratif 2022 pour le budget principal.

1. Section de fonctionnement

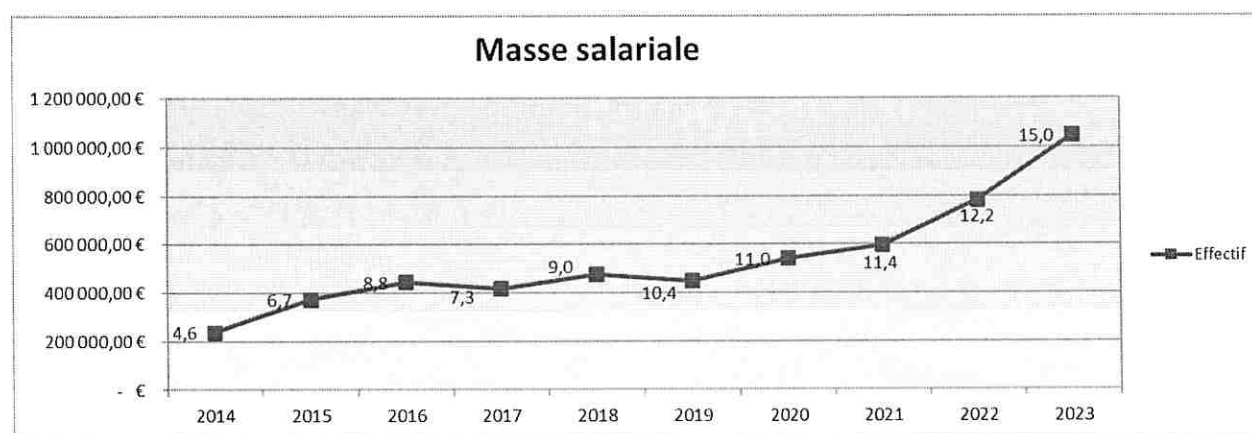
En 2022 les crédits votés en fonctionnement s'élevaient à 2 268 927,80€, incluant le report du résultat 2021 établis à hauteur de 1 065 340,57€.

Le compte administratif fait apparaître un résultat positif de 1 056 368,18€. Au-delà du cumul de l'excédent des années antérieures [*dû notamment aux recrutements très tardifs des agents compte tenu de la pénurie de personnel qualifié sur notre secteur d'activité, de la gestion négociée stricte des commandes émises par le syndicat ainsi que la crise du covid-19 qui a réduit les charges de fonctionnement notamment sur l'exercice 2020*], ce dernier s'explique d'une part par le versement de la redevance pour frais de gestion et contrôle versée par le délégataire de 250k€ les trois premières et trois dernières années de la DSP (et de 150k€ les 14 autres) et d'autre part par la facturation des frais de personnel aux budgets annexes qui s'est intensifié sur les 3 dernières années compte tenu des recrutements et de la charge que représente la gestion des SPIC en pic de déploiement. Par ailleurs le syndicat mène, une politique d'achat permettant une optimisation des dépenses (mutualisation des moyens, choix de gestion etc.).

L'excédent cumulé a permis jusqu'alors de ne pas envisager d'augmentation des cotisations fixées à 0.80€/habitant en 2014 malgré les évolutions d'ENN.



La masse salariale évolue de la manière suivante :



2. Section d'investissement

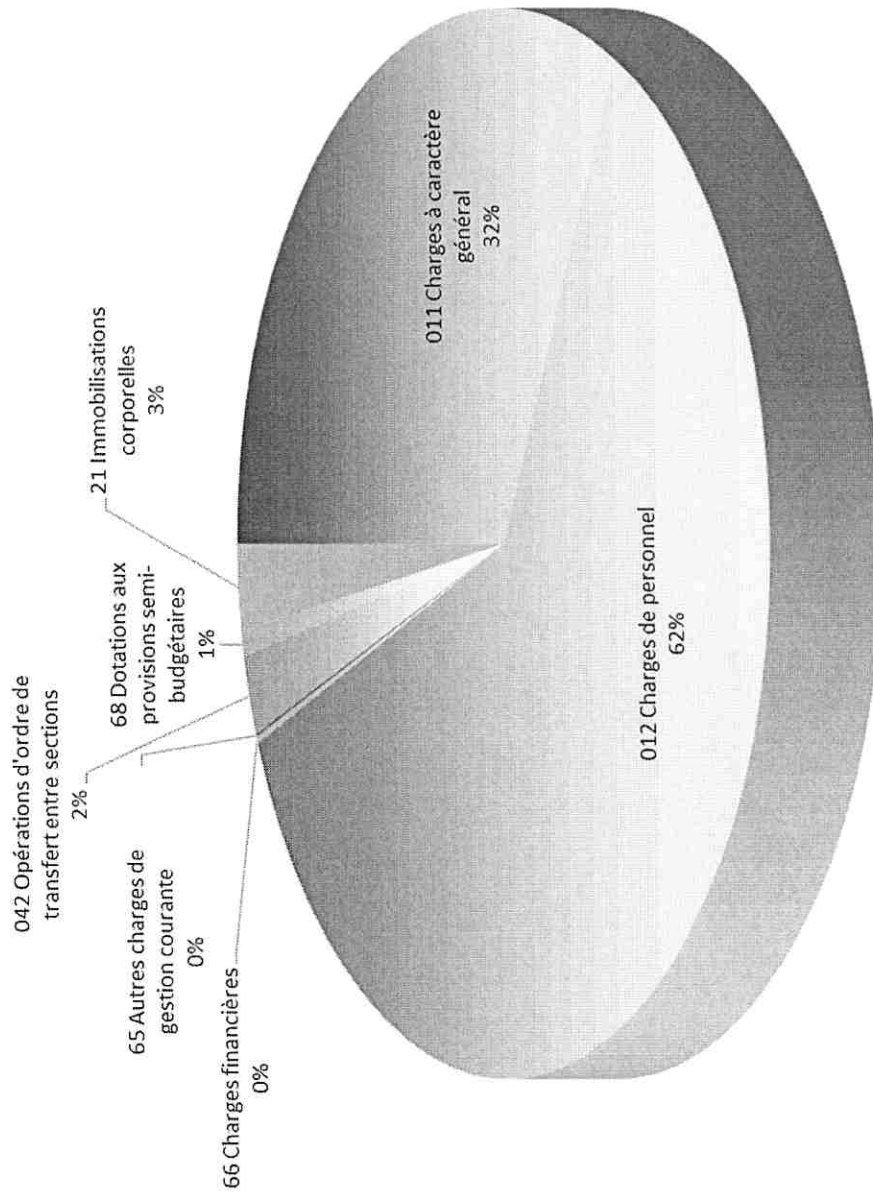
En 2022 les crédits votés en investissement s'élevaient à 209 276,08€ HT.

Le compte administratif fait apparaître un résultat positif de 24 033,09€ correspondant principalement par l'installation du logiciel RH décalée en 2023.

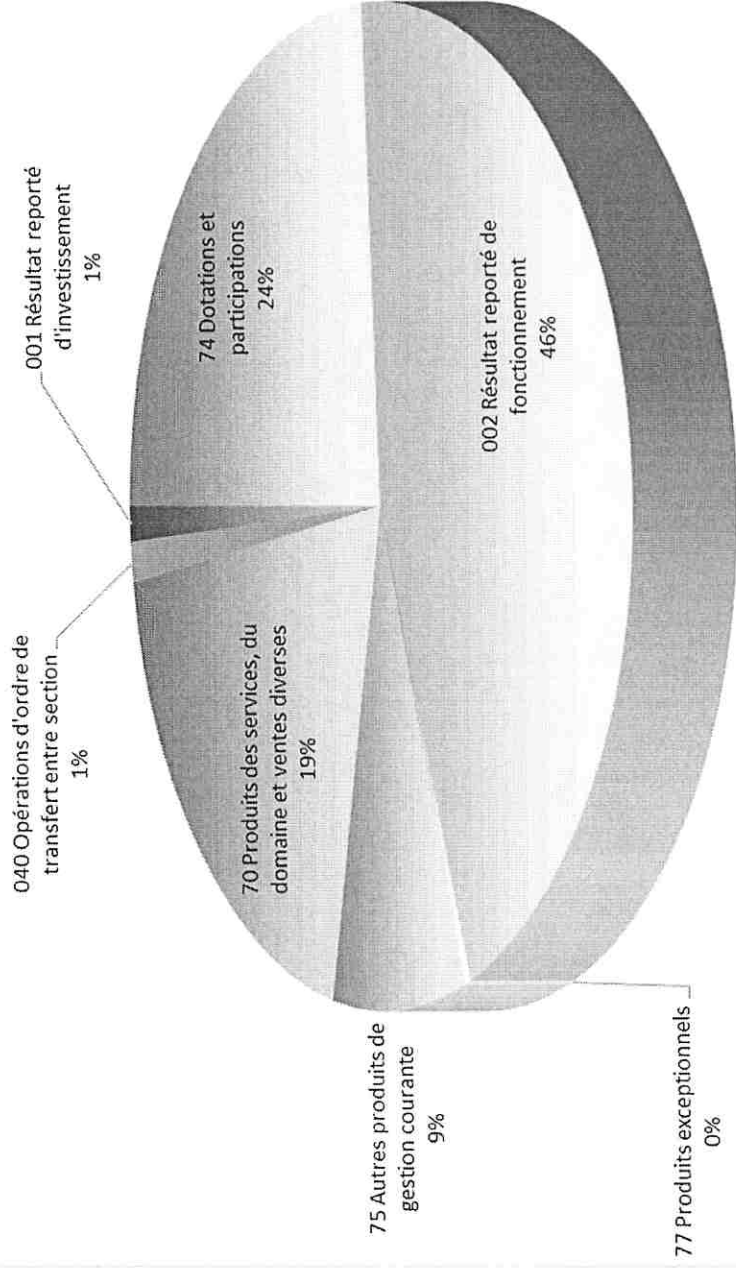
RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2022
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2022	Section de fonctionnement	1 235 740,48	1 226 768,09	-8 972,39
	Section d'investissement	33 242,99	30 498,76	-2 744,23
	Total des sections	1 268 983,47	1 257 266,85	-11 716,62
RESULTATS ANTERIEURS (exercice 2021)	Section de fonctionnement (002)	0,00	1 065 340,57	1 065 340,57
	Section d'investissement (001)	0,00	26 777,32	26 777,32
RESULTAT DE CLOTURE 2022	Section de fonctionnement	1 235 740,48	2 292 108,66	1 056 368,18
	Section d'investissement	33 242,99	57 276,08	24 033,09
	Total des sections	1 268 983,47	2 349 384,74	1 080 401,27
RESTES A REALISER 2022 A REPORTER EN 2023	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	46 441,74	0,00	-46 441,74
	Total des sections	46 441,74	0,00	-46 441,74
RESULTAT CUMULE 2022		1 315 425,21	2 349 384,74	1 033 959,53

Bilan 2022- Dépenses



Bilan 2022- Recettes



Il est donc proposé d'adopter la délibération suivante :

Délibération n°2023-012

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Eure Normandie Numérique

Réunion du 3 avril 2023

objet : Compte administratif 2022 – Budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Le Comité syndical, réuni le 3 avril 2023 en visio conférence,

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

Le Président s'est retiré de l'assemblée ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales :

- d'adopter le compte administratif 2022 du budget principal dont les résultats sont les suivants en mouvements budgétaires :

RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2022
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2022	Section de fonctionnement	1 235 740,48	1 226 768,09	-8 972,39
	Section d'investissement	33 242,99	30 498,76	-2 744,23
	Total des sections	1 268 983,47	1 257 266,85	-11 716,62
RESULTATS ANTERIEURS (exercice 2021)	Section de fonctionnement (002)	0,00	1 065 340,57	1 065 340,57
	Section d'investissement (001)	0,00	26 777,32	26 777,32
RESULTAT DE CLOTURE 2022	Section de fonctionnement	1 235 740,48	2 292 108,66	1 056 368,18
	Section d'investissement	33 242,99	57 276,08	24 033,09
	Total des sections	1 268 983,47	2 349 384,74	1 080 401,27
RESTES A REALISER 2022 A REPORTER EN 2023	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	46 441,74	0,00	-46 441,74
	Total des sections	46 441,74	0,00	-46 441,74
RESULTAT CUMULE 2022		1 315 425,21	2 349 384,74	1 033 959,53

AFFECTATION DU RESULTAT 2022

		DEPENSES	RECETTES
AFFECTATION DES RESULTATS 2022 EN 2023	Section d'investissement		
	001		24 033,09
	1068		
	Section de fonctionnement		
	002		1 056 368,18

- d'affecter au budget 2023 l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 s'élevant à un montant total de 1 056 368,18€ :

- en recette de fonctionnement, soit 1 056 368,18€ au compte de recette de fonctionnement 002 "résultat de fonctionnement reporté"
- d'affecter au budget 2023 l'excédent d'investissement de l'exercice 2022 s'élevant à un montant de 24 033,09€ au compte 001 "solde d'exécution de la section d'investissement reporté" de l'exercice 2022

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 24
- Collège Conseil Départemental : 12
- Collège Conseil Régional : 3

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

Fait à Evreux, le 3 avril 2023

Pour extrait conforme,

Le Président

Nicolas Gravelle

